



Aux contribuables de la municipalité de Nantes

**Avis d'entrée en vigueur règlement numéro 497-23 Règlement concernant l'établissement d'un programme d'aide à la réalisation de travaux d'atténuation des risques de sinistres ou d'entretien, de mise aux normes ou de réhabilitation d'un barrage**

*Avis public* est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Nantes, que le règlement numéro **496-23 Règlement concernant l'établissement d'un programme d'aide à la réalisation de travaux d'atténuation des risques de sinistres ou d'entretien, de mise aux normes ou de réhabilitation d'un barrage** a été adopté à la séance ordinaire du 16 janvier 2024.

Ce règlement est déposé au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à la Municipalité de Nantes, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2024.

Ali Mohammed Ayachi,  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, soussignée, Ali Mohammed Ayachi, directeur général, secrétaire-trésorier de la municipalité de Nantes, certifie par la présente avoir publié, en date du 18<sup>e</sup> jour du mois d'janvier 2024, l'avis public concernant l'adoption du règlement numéro 497-23 de la Municipalité de Nantes, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil municipal et le site internet de la municipalité à 13 :00.

**En foi de quoi**, je donne ce certificat, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2024 à 13:00.

Ali Mohammed Ayachi, Directeur général et greffier-trésorier